

*Rient n'est plus bel veoir que en leurs habillemens
De leurs tres douces faces les divers mouvemens,
Non pas au commun pris, ne aux choses femolles,
Mais selon la raison du fait et des parolles.* 44

*Je n'ay pas le pié veu, jugier je n'en sauroye :
Je n'escry que de ce pardessus la courroye,
Encores seullement pour veoir le dehors.
Qui plus que moy en scet pourra juger du corps.* 48

*Mes dames de Paris, pucelles et bourgoises.
Je ne vous blasme pas, louant les Lyonnoises :
Toutes vous vueil priser, honorer et bien dire.
Mais de ces deux topasses j'ay bien voulu escripre.* 52

*Si supplie à ces deux fleurs tant belles
Qu'elles prengnent en gré ce que j'ay escript d'elles.
Je ne les loue pas comme leur secretaire,
Mais passant mon chemin, comme estrangier notaire.* 56

BALLADE

POUR LA DÉFENSE DE PARIS

*Pour soustenir l'onneur Parisien
Et le bon bruit de l'isle de Lutesse,
Portant le nom de l'excellent Troyen
Qui en beaulté prefera toute Grece, 4
Car la les seurs de la belle Lucesse
Ont toujours prins nourriture et naissance,
Maintenir veulx pour verité expresse,
Paris sans per, invincible sentence. 8*

4. *Preferat* : surpassa.